
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 18 octobre 2021

Appel : Mme DE SOUSA Angélique donne pouvoir à M QUINTANE Eric, Mme HEBRE Emmanuelle absente.

Secrétaire de Séance : Madame Martine Valladeau

M le Maire informe le conseil de la démission de Mme SENTUC pour raisons personnelles.

Le Conseil Municipal, adopte l'ordre du jour à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après avoir adopté à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 29 juillet 2021, aborde l'ordre du jour.

Arrivé de M LOISEAU Stéphane à 20 H 20

1) Adoption de la décision modificative n°3

Monsieur le maire présente la procédure d'annulation d'un titre de rattachement à l'exercice 2020, ce titre a été fait à la demande de la trésorerie suite à la constatation de perte fiscale de la commune de Chabonais. La perte devait être compensée par une dotation de l'état, d'où la demande d'émission du titre de rattachement. Au moment de la publication du dispositif de soutien, la commune ne bénéficiait pas de cette dotation de 56 912 euros. C'est pourquoi, la trésorerie a demandé à la commune d'annuler le titre de rattachement à l'exercice 2020.

Il s'agit de mettre au vote la décision modificative N°3 du budget général qui intègre l'annulation du titre de rattachement pour un montant 56 912 euros.

Une somme complémentaire de 300 euros est inscrite pour permettre des annulations de titres de cantine.

Ces crédits supplémentaires seront financés par des recettes complémentaires qui trouvent leur source dans des prévisions prudentes au moment du budget primitif. Il est proposé d'augmenter les crédits ouverts sur le chapitre 013 « atténuations de charges » pour 8 000 euros, sur le chapitre 70 « Domaines et services » pour 14 212 euros principalement sur les recettes de la cantine. Le chapitre 73 « Impôts et taxes » sera abondé de 13 000 euros, et pour finir le Chapitre 74 - « Dotations et participations » verra l'inscription d'un montant de 22 000 euros, des financements de la Région et de la Communauté de Communes Charente Limousine.

La présente décision modificative est équilibrée en dépenses et recettes à 57 212,00 € en section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité moins une abstention

En section d'investissement, il est proposé d'inscrire les crédits pour l'aménagement de la rue Souchet et la route de Limoges pour un montant de 915 317 euros. La prévision budgétaire inclut une éventuelle révision de prix et l'évolution des honoraires du maître d'œuvre lié à l'intégration de la fontaine. Cette opération sera financée par des subventions acquises à ce jour pour un montant de 281 162 euros. Un autofinancement prévu au budget primitif pour 253 933,50 euros, un emprunt d'un montant provisoire de 380 221 euros. La décision modificative inclut l'acquisition des défibrillateurs pour un montant de 5 460 euros et l'augmentation des crédits sur la pose des ralentisseurs route d'Angoulême. Ces deux opérations seront financées par un virement de crédit de 20 460 euros pris sur le FDAC.

La présente décision modificative est équilibrée en dépenses et recettes à 661 383,50 € en section d'investissement.

Adopté à l'unanimité moins une abstention

2) Avis du conseil pour le choix des entreprises retenues pour la rue Souchet

M le maire présente le projet de la réhabilitation de la rue Souchet et la route de Limoges.

L'estimation effectuée par le maître d'œuvre s'élève à 679 891,80 euros, elle inclut pour le lot n°1 la voirie et la fontaine, et pour le lot n°2, les espaces verts. 3 candidats ont répondu pour le lot n°1 et 1 entreprise pour le lot N°2. Le maire présente les offres en incluant chaque fois la prestation supplémentaire éventuelle N° 1, fontaine et bassin ainsi que les jardins de l'Angoumois seul candidat sur le lot n°2 Les offres se déclinent comme suit :

Colas : 788 182,01 euros HT

Eurovia : 779 316,50 euros HT

Scotpa : 748 793,50 euros HT

La solution la mieux disante serait l'offre avec les jardins de l'Angoumois et l'entreprise Scotpa, cette hypothèse de travail serait 10 % au-dessus de l'estimation du maître d'œuvre quand Colas et Eurovia sont à 15 % au-dessus de la prévision. Les travaux débuteraient en décembre avec l'installation de chantier et se poursuivraient en janvier 2022 pour une durée de six mois.

La négociation avec les entreprises a permis de faire diminuer l'enveloppe financière surtout pour la société Scotpa qui après négociation avec ses fournisseurs a réduit le poste fourniture de pavé. Mme Buhaj demande des précisions sur la fontaine, le maire répond qu'il y a un budget fixé pour la fontaine et qu'il ne doit pas être dépassé.

Il conviendra de prévoir des déviations pour les poids lourds ainsi que les véhicules légers. Une réunion aura lieu avec les riverains pour les informer du déroulement des travaux.

Mme Poinet s'interroge sur la présence d'un seul candidat sur le lot n°2 et pose la question sur le fait de déclarer le lot infructueux. Dans le cadre des marchés publics, si une seule offre est acceptable, l'acheteur ne peut pas déclarer la consultation infructueuse. D'autre part un dossier de subvention devra être déposé avant la fin de l'année dans le cadre du programme leader et la demande porte sur le même périmètre de travaux que pour les autres financeurs (état et département), la commune devra être en possession des actes d'engagement des entreprises.

Adopté à l'unanimité moins une abstention

3) Projet d'installation d'un parc de loisirs dans l'ancien camping

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société, « SAS Parc Loc Services », est intéressée par l'ancien terrain de camping pour l'installation d'un parc à thème autour de structures gonflables. La superficie souhaitée est d'environ 2 000 m², la parcelle cadastrée section AC N°241 concernée par le projet de la société.

Un projet d'aire de camping-car est en attente sur le même terrain, la société porteuse de ce projet est intéressée par un emplacement d'environ 2000 m². Il paraît opportun de les rencontrer pour qu'ils nous précisent à qui reviendrait la partie arborée et à qui la partie non arborée.

Délibération non soumise au vote

4. Avis pour le choix du fournisseur informatique pour l'école

Le tableau a été transmis avec la convocation, Mme Dufont rappelle rapidement le projet avant de proposer l'ATD16 comme étant le mieux-disant.

Avis favorable du Conseil Municipal

5. Convention d'échange d'information concernant le service d'assainissement avec la CdC de Charente Limousine

M. le Maire expose que la loi NOTRe a prévu le transfert de la compétence Assainissement collectif aux EPCI au plus tard le 1er janvier 2026. Dans cette perspective, au regard du nombre et de la variété des systèmes d'assainissement collectif et de leur mode de gestion les trente-huit communes concernées en Charente Limousine, il y a lieu pour la Communauté de Communes d'anticiper cette prise de compétence et de la préparer avec les communes pour garantir une continuité et une qualité de service lors du transfert. Ce travail de préparation va nécessiter le partage d'un grand nombre d'informations concernant le service d'assainissement entre les deux entités pendant plusieurs années.

Monsieur le Maire rappelle que Charente Eau sera partenaire de cette convention, il en profite pour évoquer les compétences et l'utilité pour la commune de Chabonais de cette Structure. M Boutant évoque les problèmes rencontrés sur le réseau assainissement de la commune, notamment sur le collecteur de la rue du Brédin qui est endommagé, des travaux d'urgence sont nécessaires. Il évoque également un problème sur le dégrilleur de l'ancienne station d'épuration, anomalie constatée par Charente Eau qui a fait pression sur le concessionnaire Agur pour qu'il intervienne et le signale à la police de l'eau et informe la commune. Une réunion sur ces points sensibles se tiendra le 20 octobre avec les représentants d'Agur, Charente Eau, les services de l'état et la commune. Une solution sera trouvée pour pallier cette urgence.

Adopté à l'unanimité.

6) Demande de subvention Leader pour les travaux de la rue Souchet.

La commune de Chabonais sollicite L'Union Européenne dans le cadre des fonds Leader pour un financement à hauteur de 80 000 euros pour la tranche ferme et 80 000 euros pour la tranche optionnelle

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Lors de la présentation de la section d'investissement de la DM N°3, M Délias a sollicité le maire pour les défibrillateurs commandés cette année. Le maire indique leur emplacement : La mairie, le stade municipal, la salle des fêtes en extérieur, l'école sous le préau. Il souhaite contacter la société pour organiser des formations pour les représentants des associations, des enseignants (primaire et secondaire) des commerçants, les personnels de la mairie. La société serait sollicitée le samedi matin et le jeudi matin.

Le compte rendu de la commission scolaire a été transmis aux élus. Le département de la Charente est passé niveau 1 du protocole covid. Il n'y a plus d'obligation de masque pour les enfants sur le temps scolaire et périscolaire. Mme Dufont précise que la commune maintient les autres prérogatives du Niveau 2 (par exemple les séparateurs en plexiglass sur les tables de la cantine).

Le 9 décembre 2021 aura lieu le forum de l'emploi.

M Baron précise que la commune va établir le bilan du sinistre de 2018 pour solliciter le solde auprès de l'assurance et du Département.

Une proposition pour les réunions de la commission des finances pourrait être tenues le mardi à partir de 18 H.

La séance est levée à 22 h 40

Secrétaire de Séance

CHABANAIS, le 21 octobre 2021

Madame Martine Valladeau

